

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT- RHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2022

Date de la convocation : le 2 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 37

Présents : 12

Procurations : 17

Votants : 29

**3 - DELIBERATION RELATIVE A LA COMMUNICATION DU SMRA68
EVOLUTION DU SITE INTERNET DU SMRA68 ET CREATION DU SITE
SPECIFIQUE A LA CAMPAGNE TABOU(E) STORY**

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin, en date du 18 mai 2021, approuvés par arrêté préfectoral du 24 juin 2021 ;

Vu l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n° 2008-113-1 du 18 avril 2008, portant désignation du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin comme Organisme Indépendant du producteur de boues dans le Haut-Rhin ;

Considérant un besoin de communication sur l'existence et le rôle du SMRA68 auprès des acteurs locaux,
Considérant la nécessité de communiquer sur les évolutions réglementaires et les consignes permettant une meilleure prise en compte de ces épandages par les utilisateurs,

Considérant la nécessité de communiquer pour une meilleure acceptation sociale du retour au sol des produits résiduels urbains et industriels et une sensibilisation aux gestes écocitoyens,

La communication portée par le SMRA68 est jusqu'à présent réalisée au moyen de deux principaux vecteurs :

- D'une part, le site internet du SMRA68. En ligne depuis la création du syndicat en 2008, il est très axé sur le retour au sol. Le SMRA68 en tant que tel y est donc peu mis en avant.
- D'autre part, l'animation de la campagne d'information Tabou(e) story (TST). Cette campagne multipartenariale porte sur le recyclage agricole des produits résiduels urbains et industriels et la filière haut-rhinoise. Elle émane de la concertation entre acteurs départementaux au sein d'un comité de rédaction. Diffusée par voie postale depuis 1997, elle est désormais dématérialisée et les supports sont accessibles en ligne.

Aujourd'hui, un besoin de structuration de l'activité « communication » et de clarification entre la communication du SMRA68 et celle diffusée par l'intermédiaire de Tabou(e) story est nécessaire. La communication sur le SMRA68 lui-même est également à développer.

Dans ce contexte, le SMRA68 a donc décidé de bâtir un véritable plan de communication pour le service, qui constituera le cadre et le référentiel permettant d'asseoir la place de la communication dans ses activités et de donner une cohérence aux messages portés.

Une démarche de diagnostic a été engagée en interne, dans le but de définir des objectifs clairs et des messages adaptés aux publics prioritaires retenus.

Parallèlement, il a été décidé de revoir le site du SMRA68, en termes de technologie, forme et fond, et d'en extraire tout ce qui concerne Tabou(e) story, pour le transférer vers un nouveau site dédié, à construire.

En parallèle, la refonte réglementaire en cours va nécessiter une communication spécifique via des supports adéquats, ce qui justifie d'autant plus l'approche choisie.

Pour mettre en œuvre cette démarche, le SMRA68 a besoin d'un appui méthodologique, de conseils techniques, sur les outils web en particulier, et, éventuellement, de formations complémentaires. Il n'est pas non plus exclu de recourir à de la main d'œuvre occasionnelle (stagiaire ou CDD, par exemple) pour concrétiser rapidement ce projet et bénéficier de compétences spécifiques.

Dans un premier temps, **le Président propose** d'engager les travaux sur les deux sites internet évoqués précédemment, en faisant appel à un prestataire qui réalisera la maquette initiale, sur la base d'un cahier des charges établi par le SMRA68, et formera les agents à l'utilisation d'un outil permettant sa gestion et sa mise à jour régulière, en interne.

Il est proposé de confier ce travail à la société DG Partner, spécialisée dans le développement de sites web et habilitée pour la formation. Elle a déjà conçu le site internet actuel du SMRA68 et accompagne le Syndicat depuis.

Son intervention comprendra 3 volets :

- Les travaux de création de la structure du site internet Tabou(e) story, intégrant les modules et paramétrages initiaux, ainsi que l'adaptation du thème choisi (en-tête, logo, couleurs, menu, pied de page, gestion de la page d'accueil, formulaire de contact, mentions légales et conditions d'utilisation, etc...) et la réalisation de huit pages exemples (2 pour chaque rubrique retenue).
3 réunions de concertation pour valider les étapes sont prévues dans ce cadre. Le montant de cette prestation s'élève à 3 360 € TTC.
- 3 jours de formation pour maîtriser l'outil de gestion et d'administration du site, permettant ainsi d'acquérir l'autonomie souhaitée, pour un montant (hors déplacements) de 1 950 € HT.
- La maintenance et l'assistance pour le site Tabou(e) story, sur la base d'un forfait de 12 heures et d'un décompte progressif en fonction du temps réellement passé, s'élève à 1 080 € TTC (hors déplacements).

De la même façon, un chiffrage sera établi ultérieurement pour la conception du nouveau site internet du SMRA68, en fonction d'un cahier des charges qui reste à définir. L'enveloppe budgétaire devrait être du même ordre de grandeur.

L'assistance et la maintenance seront alors mutualisées pour les deux sites.

Le Président suggère, dans un second temps, de lui donner délégation pour décider de toute dépense supplémentaire nécessaire au déploiement du projet (recrutement, sous-traitance, etc...), dans la limite des sommes inscrites au budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** d'engager les démarches pour les sites internet du SMRA68 et de Tabou(e) story et **autorise** le Président à lancer les travaux de sous-traitance avec la société DG Partner,
 - **donne** délégation au Président pour engager toute dépense utile au bon déploiement du projet, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- et lui **demande** de bien vouloir en rendre compte à chaque réunion du Comité Syndical.

*Pour extrait conforme,
Colmar, le 08/04/2022
Le Président, Daniel ADRIAN*



Certifié exécutoire à la date de dépôt en Préfecture